



le point sur...

...L'élaboration des plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages prévoit que l'Etat élabore et mette en œuvre des plans de prévention des risques technologiques autour des installations SEVESO seuils hauts. Ces plans qui ont pour objet de limiter les effets d'éventuels accidents doivent être élaborés et approuvés avant le 31 juillet 2008.

Avec 49 sites industriels SEVESO seuils hauts (42 en Seine-Maritime et 7 dans l'Eure), la Haute-Normandie est directement concernée par la mise en place des PPRT. Sans attendre la parution des décrets d'application, arrêtés et guides en cours de préparation, il est apparu intéressant de présenter dans SPImag les principales dispositions des futurs PPRT.

Ainsi, on sait déjà que chaque PPRT devra délimiter un périmètre d'exposition aux risques à l'intérieur duquel trois zones seront définies : la zone dans laquelle un **droit de préemption** sera instauré (la commune pourra prioritairement racheter un bien lorsque le propriétaire voudra vendre), la zone dans laquelle un **droit de délaissement** sera instauré (le propriétaire pourra demander que son bien soit racheté à un prix non dévalué du fait du risque industriel), la zone dans laquelle un **droit d'expropriation** sera instauré (la commune pourra racheter le bien sans attendre que le propriétaire souhaite le vendre).

Les PPRT prescriront également des **mesures de protection** des populations présentes à l'intérieur des périmètres d'exposition aux risques. Ces mesures pourront concerner l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des constructions mais aussi les consignes visant à renforcer la protection des résidents.

Approuvés par arrêté préfectoral à l'issue d'une procédure comportant notamment une enquête publique, les

PPRT seront élaborés en concertation avec l'ensemble des partenaires locaux : communes, industriels, associations, services de l'Etat.

Une expérimentation sur le secteur de Port-Jérôme

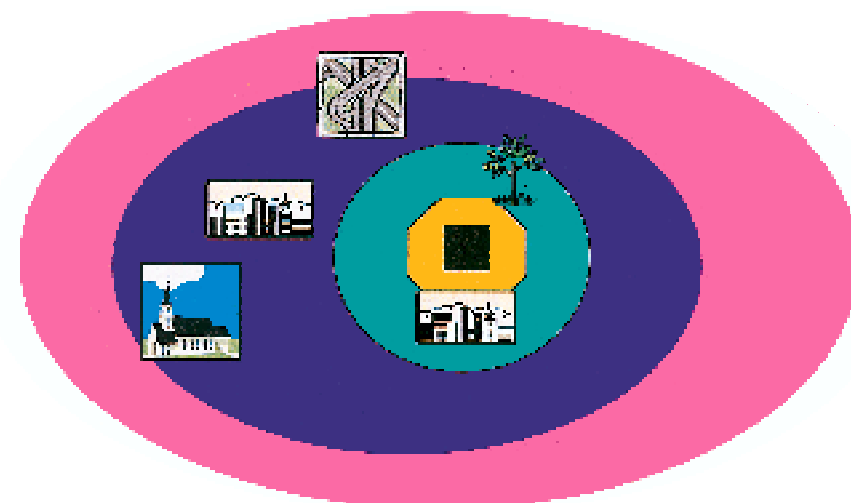
Le ministre a demandé aux préfets de planifier l'élaboration des PPRT dans chaque département. Dès 2004, huit sites pilotes ont été retenus en France pour procéder à des expérimentations, dont la plate-forme industrielle de Port-Jérôme. En accord avec le ministère de l'écologie et du développement durable et les différents acteurs locaux, le champ d'expérimentation a été limité à trois établissements (ESSO RSAF, EXXONMOBIL CHEMICAL France, SOCABU) et à la commune de Notre-Dame-de-Gravenchon.

La démarche est d'ores et déjà engagée.

Les exploitants concernés vont prochainement compléter les études de dangers de leurs installations en réexaminant notamment les probabilités d'occurrence, la cinétique et l'intensité des effets des accidents pris en compte dans les scénarios. De son côté, la DRIRE animerait un groupe de travail chargé d'étudier plus particulièrement le volet « Aléas » alors que parallèlement, la DDE piloterait un groupe chargé des « Enjeux ». Au final, une commission de concertation proposera un projet de PPRT au préfet à partir des conclusions fournies par les deux groupes de travail.

Un premier bilan de l'ensemble des expérimentations sera fait par le ministère de l'écologie et du développement durable dès la fin de l'année. Les enseignements tirés de ces expérimentations guideront ensuite l'élaboration de l'ensemble des PPRT.

Schéma relatif aux zones et secteurs autour d'une installation à haut risque présentant des mesures de gestion des risques particulières (PPRT et PPI)



- Installation classée soumise à autorisation et servitudes d'utilité publique
- Secteur du PPRT où l'Etat peut déclarer d'utilité publique l'expropriation
- Secteur du PPRT où le droit de délaissement peut être instauré
- Zone du PPRT où le droit de préemption peut être instauré
- Zone du Plan Particulier d'Intervention

Recevez gratuitement Spinfos en vous abonnant par téléphone au 02 35 52 32 39 ou par mail : spppi.basse-seine@industrie.gouv.fr

Éditorial

La communication dans le domaine de l'environnement industriel se révèle souvent un exercice difficile. Perdue dans les sigles, les normes, les termes techniques, le jargon des experts... tous ceux qui ne sont pas spécialistes ont du mal à décrypter les informations multiples et parfois contradictoires diffusées par des émetteurs de plus en plus nombreux. Afin de mieux répondre à la légitime attente de transparence dans ce domaine, les services de l'Etat, les collectivités locales, les associations, les industriels s'efforcent d'année en année d'améliorer leur communication en allant notamment à la rencontre des publics concernés.

Dans cette démarche, le monde de l'éducation est souvent un relais privilégié, qu'il s'agisse de la formation des enseignants ou des étudiants. Ce numéro 3 de SPInfos en présente deux exemples significatifs. Le premier concerne la sensibilisation des enseignants à la prévention des risques majeurs. Les services de l'Etat mais aussi des entreprises sont en effet régulièrement associés à l'organisation des stages de formation qui depuis dix ans ont concerné plusieurs milliers d'agents de l'Education Nationale. Le second exemple témoigne du souci d'un groupe industriel fortement implanté en Haute-Normandie de se mettre à l'écoute de ses riverains à travers une enquête d'opinion confiée chaque année aux élèves d'un lycée voisin. Il existe bien sûr d'autres initiatives sur lesquelles SPInfos aura l'occasion de revenir à commencer par la mise en place récente par la DIREN d'un comité régional chargé de piloter les actions d'éducation à l'environnement pour un développement durable en Haute-Normandie.

Hélène Le Du

Secrétaire Générale du SPPPI Basse-Seine



L'événement TRANSAID...

pour traiter plus efficacement les accidents de transport de matières dangereuses

Signé initialement au niveau national par le président de l'Union des industries chimiques et le directeur de la défense et de la sécurité civile du ministère de l'intérieur, le protocole TRANSAID se décline depuis juin dernier au niveau normand à travers la création d'un pôle régional dans lequel l'Etat, les industriels de la chimie et les transporteurs mettent en commun leurs savoir faire pour une gestion efficace des accidents de transport de matières dangereuses.

Ce Pôle régional normand TRANSAID vient ainsi compléter le maillage national en matière d'uniformisation des procédures à respecter sur le transport de matières dangereuses en cas d'incident ou d'accident. Un CD-Rom, des fiches réflexes, un module de formation sur la réglementation liée au transport de matières dangereuses ont été réalisés à l'intention des professionnels en lien avec les services d'incendie et de secours, et forment la partie visible du dispositif. Dans la forme TRANSAID est « un protocole d'assistance aux pouvoirs publics » basé sur le volontariat des industriels. Les entreprises adhérentes fixent l'étendue de l'action qu'elles souhaitent proposer. Les modes d'actions du protocole vont du conseil téléphonique à l'aide en personnel avec maîtrise d'œuvre en cas d'intervention des entreprises adhérentes au pôle TRANSAID et référencées en préfecture.

Selon le protocole, la collectivité publique qui a bénéficié des secours assure l'indemnisation des personnels requis. Elle doit assurer en outre et sur demande de l'entreprise le remboursement des charges effectives supportées (frais divers, produits consommés...). En cas de dommages humains ou matériels, la commune pour le

compte de laquelle la réquisition a été faite doit assurer réparation. L'ensemble du dispositif est entièrement placé sous l'autorité du préfet. Le réseau prévoit également de mettre ces procédures à l'épreuve avec l'organisation d'exercices. Une simulation d'accident de transport de matières dangereuses a ainsi été réalisée à Saint-Étienne du Rouvray le 17 novembre dernier.

Outre l'organisation de tests et d'exercices, les membres du Pôle régional TRANSAID se sont fixés un ensemble de missions qui comprennent à la fois le retour d'expérience « TMD » au niveau régional, la veille de la validité du fichier TRANSAID, la vérification de l'existence de plans d'actions dans les entreprises adhérentes et la participation à l'élaboration des plans de secours « TMD » en Normandie. Ils ont également décidé de se rencontrer, en commission plénière ou par comité technique, de façon régulière, afin de travailler sur les thèmes généraux relatifs aux « TMD ». Ont notamment été cités les problèmes liés à la mutualisation des moyens, le « TMD » en ville ou encore la manutention des véhicules gaziers.



le dossier

Environnement industriel et enseignement

Classes de découverte, travaux pédagogiques encadrés, visites de sites... le monde de l'enseignement s'intéresse depuis plusieurs années déjà à la protection de l'environnement et à la prévention des risques majeurs. Afin d'illustrer cette véritable mobilisation, SPInfos a choisi de présenter deux démarches exemplaires en Haute-Normandie. La première est menée depuis 1991 au sein de l'Académie de Rouen dans le cadre de la formation professionnelle des agents. Elle vise à favoriser l'émergence d'une véritable culture de prévention des risques majeurs dans le corps enseignant mais aussi à forger de nouvelles compétences dans les établissements scolaires au moment où se mettent en place les plans particuliers de mise en sécurité. La seconde démarche résulte de l'initiative conjointe d'un groupe industriel et de responsables scolaires sur le site de Port-Jérôme. Outre un rapprochement enrichissement entre deux mondes qui souvent se méconnaissent, elle permet aux élèves de construire un projet pédagogique autour de la perception de l'entreprise industrielle par ses riverains.

Les profs à l'école de la prévention des risques

Ils sont une quinzaine réunis dans la salle de documentation du Lycée Ferdinand Buisson à Elbeuf ce mercredi après-midi de septembre. Autour de la table, des enseignants, un proviseur, un représentant du Rectorat mais aussi des représentants de la protection civile, de la DRIRE et de la DDE. A l'ordre du jour, l'élaboration d'outils pédagogiques, la préparation de la prochaine semaine de la prévention des risques majeurs et le programme de formation de l'année scolaire 2004/2005. Ce dernier point relève presque de la routine pour Sylvie Specte, coordonnatrice du groupe et les acteurs présents. Cela fait en effet plus de dix ans que ces stages sont proposés aux agents de l'Education Nationale en Haute-Normandie.

Comprendre pour mieux réagir face à un accident majeurs

L'enjeu de ces stages est déterminant en Haute-Normandie où l'on compte 73 sites classés SEVESO dont certains très proches d'établissements scolaires mais aussi deux centrales nucléaires et des risques naturels

significatifs. Chaque type de risque fait l'objet de modules spécifiques qui peuvent aller de quelques heures pour une simple sensibilisation à trois jours pour une formation approfondie. L'équipe de formateurs participe également à des actions sensibilisation et à des réunions d'information. Au niveau de l'académie de Rouen, elle s'insère dans le dispositif « sécurité » piloté par Jack Villiers, Inspecteur Hygiène et Sécurité.

L'objectif des stages est double. Il s'agit d'une part d'apporter des connaissances générales et locales sur les risques majeurs afin de permettre aux participants de retransmettre les connaissances ainsi acquises aux élèves au travers de cours ou d'autres actions éducatives. D'autre part, de préparer les stagiaires à la mise en œuvre des plans particuliers de mise en sûreté des établissements scolaires (PPMS) face aux risques majeurs. Outre un contenu pédagogique diffusé par les professeurs - animateurs du groupe de formateurs, les participants ont la possibilité d'échanger avec des représentants de la protection civile, du SAMU, des pompiers, de la DDE et de la DRIRE. Les stages comportent également des sorties sur le terrain, en particulier des visites de sites industriels qui sont souvent l'occasion de rencontres riches d'enseignements avec les exploitants.

Plus de 5 500 stagiaires depuis 1991

Le succès des stages est aujourd'hui mesurable ne serait-ce qu'au vu de la fréquentation enregistrée depuis leur création en 1991 à la suite d'un protocole passé entre les ministères de l'Education Nationale et de l'Environnement. Parmi les 5 534 stagiaires inscrits, une majorité (4 880) a suivi les modules consacrés aux risques industriels, 530 le risque nucléaire et 124 le risque naturel.



L'ensemble correspond à près de 6 500 journées/stagiaires qui ont concerné environ 16% du personnel de l'académie de Rouen. Il est également intéressant de noter que la moitié des collèges et lycées implantés dans les périmètres de risques des sites SEVESO ont eu des agents formés. On atteint 62% pour les établissements autour des centrales nucléaires. Quelques écoles primaires ont également bénéficié de telles formations. Des réunions d'information sur les PPMS ont par ailleurs été organisées pour les chefs d'établissements du second degré ainsi que pour les directeurs d'écoles et des enseignants du primaire.

Un site Internet

L'équipe risques majeurs et environnement ne se contente pas uniquement d'animer des séances de formation ou de sensibilisation. Elle réalise ou contribue à l'élaboration d'outils pédagogiques et de supports d'information. Elle a notamment été inspiratrice du film « Alerte à l'Ecole » produit voici quelques années par le SPPPI Basse-Seine à l'usage du monde scolaire. Elle apporte également son concours à un projet de CD-Rom sur les risques majeurs en Haute-Normandie actuellement à l'étude. Elle dispose aussi de pages spécifiques sur le site Internet du Rectorat de Rouen* où enseignants et simples visiteurs peuvent collecter des informations pratiques et des outils pédagogiques mais aussi découvrir des travaux d'élèves qui donnent la mesure du travail accompli.

*http://www.ac-rouen.fr/rctorat/profession_rme/une.htm

Interview : D. L. Pierotti Directeur de la communication Exxonmobil Port-Jérôme

SPInfos : Les sociétés du groupe ExxonMobil affichent une volonté d'ouverture à ce que les anglo-saxons nomment les "communautés", en fait les populations voisines de leurs sites. Comment cela se traduit-il plus particulièrement sur le site de Port-jérôme ?

D. L. Pierotti : Sur le constat que l'on ne peut exercer son métier d'industriel que si l'on est bien accepté par ceux et celles qui vivent autour de son lieu d'activité, les sociétés ExxonMobil Chemical et Esso de Port-Jérôme, ont en effet développé une politique d'implication dans la vie locale au travers de visites de site, d'encouragement des associations caritatives, sportives et culturelles mais aussi une volonté de dialogue avec les autorités de la région, élus et représentants de l'Etat. Une commission parlementaire a d'ailleurs salué très récemment les rapports exemplaires existant entre les services de la préfecture, les municipalités et les industriels de la zone de Port-Jérôme.

SPInfos : Une politique c'est bien, mais répond-elle réellement aux attentes des riverains ?

DLP : Pour mieux comprendre quelles sont les attentes de ces "communautés", répondre aux vraies questions qu'elles se posent et améliorer de façon continue des relations installées dans la durée, les sociétés du groupe ExxonMobil présentes dans cette zone industrielle ont lancé il y a 9 ans une enquête de perception annuelle en partenariat avec le Lycée de Lillebonne.

Un partenariat original



Approche totalement originale, elle mobilise une classe de terminale et leur professeur. Ils vont successivement préparer un questionnaire sur base des demandes des sociétés du groupe, interviewer entre 350 et 380 personnes dans les rues des 6 villes ou villages relevant du PPI (Plan Particulier d'Intervention), rassembler et analyser les résultats et les restituer officiellement en présence de la direction des sociétés, des élus et de la presse locale.

SPInfos : Qu'est-ce qui motive les élèves, leurs professeurs et le directeur du lycée dans cette démarche ?

DLP : A travers la médiatisation de l'enquête, le lycée renforce encore sa notoriété. Les élèves trouvent là une manière unique de mettre en application les techniques apprises avec leur professeur dans le cadre du programme de terminale et d'être interrogés sur cette enquête qui fait partie des 5 sujets à traiter obligatoirement au bac. A noter les excellentes notes obtenues au cours des années par les élèves qui ont eu la chance d'être interrogés sur ce sujet. Ils ont également l'occasion de faire l'apprentissage difficile de l'interview dans la rue, surmontant une timidité bien compréhensible, ce qui leur servira indirectement plus tard.

SPInfos : De votre côté, quels sont les avantages et les leçons que vous pouvez en tirer ?

DLP : Pour le groupe initiateur de ce projet, il s'agit de mieux se faire connaître des

élèves et de leurs proches, de montrer aux populations concernées que leurs opinions l'intéressent au plus haut point et qu'il en tient compte, notamment par des investissements appropriés (par exemple un nouveau nez de torche de plus d'un million d'euros permettant d'éviter la pollution visuelle des fumées noires). Autre avantage, la crédibilité de l'enquête réalisée de façon très professionnelle sous le contrôle du professeur et selon la méthode statistique des quotas. En outre, pour les communautés, la transparence de la restitution des résultats est garantie par le Lycée et la présence des élus et de la presse locale. Le "commanditaire" se garde bien d'intervenir à ce niveau, puisque son objectif est d'avoir un instrument de mesure fiable, que la perception de ses performances soit bonne ou mauvaise.

SPInfos : La tonalité parfois négative de certaines réponses ne vous conduirait-elle pas à arrêter cette opération ?

DLP : Même si certaines réponses peuvent lui paraître injustes, lui qui consacre notamment 30 % de ses investissements à la sécurité et à la protection de l'environnement, l'industriel souhaite renouveler pour longtemps ce partenariat avec l'un des principaux lycées de la région.

Propos recueillis par Ph. Gressent